

MAIRIE DE SAUZON
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021

MORBIHAN

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

<p>Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 13</p> <p>Date de convocation : 02 décembre 2021</p> <p>Date de publication et d'affichage : 15 décembre 2021</p>	<p>▪ Étaient présents : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Jacky LE NEUN, Fabien DRAMARD, Élodie GUÉGAN.</p> <p>▪ Absents avec pouvoir : Cécilia REPÉSSÉ donne pouvoir à Reine-Claude LUCAS, Vanina CHAMBRIER donne pouvoir à Soizic LUCAS, Damien GUÉGAN donne pouvoir à Fabien DRAMARD, Annick ALLAIN donne pouvoir à Élodie GUÉGAN</p> <p>▪ Absent excusé : Jean-Charles RIOU, Katia LE PORT.</p> <p>▪ Secrétaire : Régis ROBERT</p>
---	---

Délibération n°7 de la séance du 9 décembre 2021
RÉF/N° 2021-144 : TARIFS 2022 - CAMPING

Monsieur le maire expose que la commission de finances, réunie le jeudi 6 décembre 2021 à 20h00, propose la grille tarifaire suivante en **pièce jointe** et expose les simplifications suivantes :

- Suppression de la moyenne saison
 - Établi la basse saison : du 01/04/2022 au 01/07/2022 et du 04/09/2022 au 06/11/2022
 - Établi la haute saison du 02/07/2022 au 03/09/2022
- 1) La période de moyenne saison est supprimée et les saisons sont les suivantes :
 - basse saison : du 1^{er} avril au 01 juillet 2022 et du 4 septembre au 6 novembre 2022
 - haute saison : du 2 juillet 2022 au 3 septembre 2022
 - 2) Terrain : il est proposé : - des forfaits emplacement
- un tarif saisonnier
 - 3) Laverie : il est proposé des tarifs identiques à ceux du port

Les dates d'ouverture sont arrêtées comme suit :
du 1^{er} avril 2022 au 6 novembre 2022

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité les tarifs 2022

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Télétransmission le 15 décembre 2021
sous le n°21-169D2021-144 (matière de l'acte 7-10 :
Finances locales – Divers)
Accusé réception le 15 décembre 2021
Publiée le 15 décembre 2021
Document certifié conforme



Le Maire,
Ronan Juhel